

## L'accueil individuel

L'accueil individuel peut être réalisé de deux manières : en crèche familiale, ou chez une assistante maternelle indépendante.

## La crèche familiale « Les galipettes »



27 rue Louis Martel 69 630 Chaponost  
Tél. 04 78 16 97 66  
[c.remille@mairie-chaponost.fr](mailto:c.remille@mairie-chaponost.fr)

## Mode de fonctionnement

La crèche familiale dispose d'une capacité d'accueil journalière de 22 places, réparties au domicile des 9 assistantes maternelles employées par la commune.

Chaque assistante maternelle accueille jusqu'à 3 enfants, selon un agrément délivré par le Conseil départemental.

Des temps collectifs proposant des activités d'éveil encadrés par la directrice de la crèche familiale, éducatrice de jeunes enfants, ont lieu 2 fois par semaine.

[Télécharger le projet pédagogique de la crèche familiale « Les galipettes »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement de la crèche familiale « Les galipettes »](#)

[Télécharger le règlement de fonctionnement du conseil des crèches](#)

## Périodes de fermeture annuelle

La crèche familiale est soumise à plusieurs périodes de fermetures annuelles :

- > Trois semaines en période estivale (au mois d'août)
- > Une semaine entre Noël et le jour de l'an
- > Le lundi de pentecôte
- > Certains ponts, selon le calendrier annuel.

# L'accueil au domicile d'une assistante maternelle

## Mode de fonctionnement

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance. Elle accueille à son domicile jusqu'à 4 enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été agréée par le Président du Conseil départemental après avis du service de la protection maternelle et infantile (PMI).





## Le relais d'assistante maternelle « Le nid de Léo » : accompagner les parents et les assistantes maternelles

5 impasse Léonie Rolland 69630 Chaponost

Tél. 04 37 22 07 33 / 06 87 70 09 80

[ram@mairie-chaponost.fr](mailto:ram@mairie-chaponost.fr)

Temps collectifs du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Permanences administratives sur rendez-vous les lundis de 13h à 17h, les mardis de 15h à 19h et les mercredis de 13h à 16h.

[Télécharger le règlement de fonctionnement du relais assistants maternels "Le nid de Léo"](#)

### Un espace d'accueil et de soutien pour les assistantes maternelles de la commune

Pour les assistantes maternelles, le RAM est un lieu :

- > De professionnalisation. Il permet l'échange sur les pratiques professionnelles entre les assistantes maternelles et l'animatrice (éducatrice de jeunes enfants). Les assistantes maternelles peuvent participer à des actions de formation (en complément des formations obligatoires assurées par le Conseil départemental).
- > D'écoute et de soutien dans leur rôle éducatif auprès des enfants.
- > De rencontres, d'échanges avec d'autres assistantes maternelles
- > De valorisation et de promotion du métier d'assistante maternelle.

### Un lieu d'écoute et d'information pour les parents

Pour les parents employeurs, le RAM est un lieu :

- > D'information sur leurs droits en tant qu'employeurs (contrat de travail)
- > D'aide dans leur recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s)
- > De mise en relation entre parents et assistantes maternelles de la commune

- > D'accompagnement dans leur relation avec l'assistante maternelle.

## Un lieu d'animation et de rencontres pour les enfants

Pour les enfants, le RAM est un lieu :

- > D'animation et de socialisation par l'échange avec d'autres enfants, mais aussi d'autres adultes
- > D'éveil, de découvertes par la mise en place d'activités variées et de jeux adaptés à chaque âge.

# SITUER



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL  
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS